

2023

### 3. Thème 3 La maîtrise des règles générales dans le Règlement sportif

#### 3.1 Quand débute la saison sportive ? **RG 2**

- Le 1er janvier
- Le 1er septembre
- A la date de prise de licence

#### 3.2 Quelle est la date de fin de la saison sportive ? **RG 2**

- Le 31 décembre
- Le 31 Aout

#### 3.3 Parmi ces disciplines, laquelle/ lesquelles ne fait/ font pas partie de la FFCK ? **RG 1**

- La Nage en eau vive
- Le Freestyle
- Le Waveskising

#### 3.4 Que contiennent, entre autres, les règles générales des règlements sportifs ? **RG14 et 15**

- La charte des juges et arbitres
- Les règles pour la protection de l'environnement
- Les règles de sécurité concernant le pagayeur et son embarcation

#### 3.5 A quel moment un compétiteur peut être sanctionné ? **RG 3**

- Même lors d'un entraînement officiel
- Uniquement pendant les courses

#### 3.6 Est-ce qu'un compétiteur étranger, licencié FFCK, a le droit de participer à un championnat de France ? **RG 35**

- Oui
- Non

#### 3.7 Quelles sont les raisons qui peuvent conduire à faire changer la date et le lieu d'une compétition après sa parution au calendrier fédéral ? **RG 49**

- Une décision d'une administration officielle
- Le changement du Président du Club
- Les conditions météorologiques

#### 3.8 En l'absence de Délégué AFLD nommé par la commission nationale d'activité (agence française de lutte contre le dopage) **RG 11**

- La manifestation se fait sans délégué
- Le responsable de l'organisation est chargé de désigner un délégué AFLD sur place
- Le juge Arbitre de la manifestation désigne le Délégué AFLD parmi les juges (régional mini)

#### 3.9 Un athlète étranger, non licencié à la FFCK : **RG36**

- Peut participer en tant qu'invité
- Peut être classé dans les mêmes conditions qu'un athlète français

- Peut être classé, à condition qu'il ait une autorisation de sa fédération d'origine

### **3.10 Les compétitions peuvent faire l'objet de droits d'inscription qui sont définis :**

#### **RG 34**

- Pour les compétitions régionales, par le Comité Régional de canoë kayak
- Pour les compétitions nationales, par le Conseil Fédéral
- Pour les compétitions nationales, par la Commission Nationale d'Activité

### **3.11 A propos du gilet d'aide à la flottabilité nécessaire dans certaines activités cochez les affirmations vraies : RG 15**

- Le port de celui-ci est précisé dans les règles particulières à chaque discipline.
- Il n'est pas obligatoire partout.
- Il n'est pas forcément homologué CE norme EN393

### **3.12 En dehors du dragon boat, quelle est au minimum, la « Pagaie Couleur » nécessaire pour une compétition régionale ? RG 32**

- « Pagaies Couleurs » Bleue
- « Pagaies Couleurs » Jaune
- « Pagaies Couleurs » Verte

### **3.13 En dehors du dragon boat, quelle est au minimum, la « Pagaie Couleur » nécessaire pour une compétition nationale ? RG 32**

- « Pagaies Couleurs » Verte
- « Pagaies Couleurs » Bleue
- « Pagaies Couleurs » Rouge

### **3.14 Quel est le montant de la caution pour un recours au jury d'appel ? RG 13**

- 25€
- 50€
- 75€

### **3.15 Les annexes des règlements sportifs sont modifiables et validées par le Bureau Exécutif : RG 42**

- Tous les 2 ans
- Tous les ans
- Chaque fois que c'est nécessaire

### **3.16 Le Règlement Sportif est écrit pour une durée de : RG 42**

- 1 an
- 2 ans
- 4 ans

### **3.17 Quelle est la composition d'un jury d'appel sur un championnat de France ?**

#### **RG 12.2**

- Un membre du Bureau Exécutif, un membre du Conseil Fédéral, le président du comité régional d'accueil ou son représentant, le président de la commission nationale d'activité
- Un membre du bureau exécutif, un membre du conseil fédéral, un responsable des entraîneurs, le président du comité régional d'accueil.

**3.18 Quelle est la composition du jury d'appel sur une course nationale hors Championnat de France ?** **RG 12.2**

- Le responsable de l'organisation, le juge arbitre, le président du comité régional d'accueil.
- Le représentant des chefs d'équipes ou entraîneurs ou des athlètes, le juge arbitre et le responsable de l'organisation ou son représentant qui peut être un compétiteur.
- Le responsable de l'organisation ou son représentant qui ne peut pas être compétiteur, un représentant des chefs d'équipe, entraîneurs ou des athlètes, le président de la commission nationale d'activité ou son représentant

**3.19 Un juge-arbitre interdit le départ d'une embarcation à un compétiteur n'ayant pas satisfait au contrôle des éléments de sécurité ? En a-t-il le droit ?** **RG 15.4**

- Non
- Oui

**3.20 Toutes les disciplines de la fédération sont-elles soumises à l'obligation systématique de porter un gilet d'aide à la flottabilité?** **RG 14**

- Oui
- Non

**3.21 Où peut-on trouver la liste des épreuves pour un championnat de France ?**

**RG 42.3 et annexes**

- La liste des épreuves inscrites au programme de chaque Championnat de France est arrêtée annuellement dans les annexes du règlement sportif.
- La liste des épreuves inscrites au programme de chaque Championnat de France est arrêtée pour deux ans dans le règlement sportif

**3.22 A propos des équipages, cochez-la ou les réponses justes.** **RG 21 et 30**

- Dans certaines disciplines, un équipage peut être constitué par des compétiteurs issus de clubs différents
- Un équipage c'est une équipe de plusieurs compétiteurs
- Un équipage c'est une embarcation dans laquelle il y a plusieurs personnes

**3.23 Par qui est établi le calendrier national ?** **RG 47**

- La commission sportive coordonnant le travail des commissions nationales d'activité
- Par les Comités régionaux
- Par l'inscription de chacun des organisateurs volontaires sur le site de la Fédération

**3.24 Les droits d'inscription pour les courses nationales sont :** **RG 34**

- Fixés par l'organisateur
- Définis par les CNA chaque année
- Majorés en cas d'inscription tardive

**3.25 Le port des chaussons est :** **RG 15.1 et RP à chaque discipline**

- Obligatoire pour le slalom, la descente, le freestyle, le raft.
- Laisser au choix du compétiteur pourvu que le chausson soit fermé
- Rendu obligatoire par l'organisateur dans toute discipline si les conditions météo sont difficiles

### 3.26 Comment se déroule la cérémonie protocolaire ? **RG 8**

- En conformité avec le protocole prévu au guide de l'organisateur
- Les athlètes peuvent être remplacés par leur coach ou entraîneur
- Les athlètes doivent être présents

### 3.27 Les règles d'accès aux championnats de France sont : **RG 46**

- Communes à toutes les disciplines
- Spécifiques à chaque discipline
- Modifiables au cours de la saison

### 3.28 Les dates des championnats de France sont fixées : **RG47**

- Par chaque CNA de façon indépendante
- En concertation avec les autres disciplines lors de la construction du calendrier fédéral
- Par le Bureau Exécutif

### 3.29 Parmi ces affirmations, lesquelles sont justes ? **Ensemble du règlement, connaissance générale**

- Le Règlement sportif général est commun à toutes les disciplines
- Le Règlement sportif général contient les règles du jeu applicables à l'activité sportive concernée
- Les annexes au Règlement sportif contiennent les droits d'inscription

### 3.30 Dans quel texte peut-on trouver les procédures de surclassement médical ? **RG38/A3**

- Dans les statuts de la Fédération
- Dans l'annexe 3 du Règlement Intérieur
- Dans l'annexe 7 du Règlement Intérieur